

Commune de WINGEN SUR MODER

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 15 puis 16

Date de

Convocation :

08/06/2023

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

SEANCE DU 14 JUIN 2023

Le 14 juin 2023 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints,
Mme LEININGER Florence, Conseillère municipale déléguée,
Mme BANZET Emma, Mme BRUNNER Magdolna, Mme DETTWILLER Séverine,
Mme DURRENBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien,
M. KLEIN Jean-Marie, M. LEININGER Christian, Mme PFEIFER Sylvie,
Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Absents Pouvoir :

M. BARIDO Nicolas a donné Pouvoir à M. DORSCHNER Christian
Mme CRENNER Josiane a donné Pouvoir à Mme HUNSINGER Simone
M. HOPP Mathieu a donné Pouvoir à Mme DOERFLINGER Christine.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme BRUNNER Magdolna.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2023
2. Approbation de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)
3. Mise à disposition d'une partie de la cour de l'école pour l'implantation d'un multi-accueil
4. Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la période 2023-2027
5. Accueil périscolaire du matin
6. Vente de bois
7. Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033
8. Mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
9. Règlements intérieurs
A/ du Centre Socioculturel
B/ de la Cuisine du Gymnase

10. Conventions d'occupation
 - A/ du Centre Socioculturel
 - B/ de la Cuisine du Gymnase
 - C/ du Club House du club de football
11. Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus locaux
12. Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre
13. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
14. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**APPROBATION DE L'ORT (OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE)**

Le maire informe que la Communauté de Communes Hanau La Petite-Pierre et ses 2 bourgs-centres de Bouxwiller et d'Ingwiller ont été retenus en 2021 au titre du programme national « Petites Villes de Demain » et qu'en novembre 2022, notre Commune de Wingen-sur-Moder a été reconnue comme centralité rurale par la Région Grand est, ce qui a permis d'être intégré comme 3^{ème} bourg-centre sur le territoire Hanau La Petite-Pierre.

Il rappelle que sur le document qui a été transmis par mail, on voit les axes stratégiques d'action qui ont été identifiés. Il informe que des fiches actions ont été rédigées.

Il précise que notre Commune va pouvoir prétendre à des aides, à des subventions grâce à cette opération.

Il demande aux conseillers d'approuver la convention ORT et de l'autoriser à signer la convention à venir.

M. Jean-Marie Klein demande si l'on pourra avoir des aides pour le lotissement. Le maire répond que non car c'est réalisé par un privé.

Mme Catherine François demande qui sera le référent pour les commerçants. Le maire répond que ce sera un agent de la Communauté de Communes. M. Sylvain Cunrath précise que les commerçants concernés sont ceux d'Ingwiller et de Bouxwiller, qui font parti de l'opération « Petites Villes de Demain ».

Mme Emma Banzet arrive en séance à 19h37.

Mme Séverine Dettwiller demande si la Commune aura son mot à dire pour la nouvelle crèche. Le maire répond que non car c'est une compétence de la Communauté de Communes, comme le périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

* d'APPROUVER la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), et notamment les périmètres opérationnels et le programme d'actions sur les communes de Bouxwiller, Ingwiller et Wingen-sur-Moder,

* d'AUTORISER le Maire à signer la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

POINT 3

MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA COUR DE L'ÉCOLE POUR L'IMPLANTATION D'UN MULTI-ACCUEIL

Le maire rappelle que le 25 avril dernier, le conseil municipal avait pu discuter avec le Président de la Communauté de Communes et sa Vice-présidente concernant le projet de construction d'un multi-accueil.

Il informe que le projet est toujours d'actualité, pour une petite crèche de 20 places, dans la cour de l'école et que les modalités (implantation précise, superficie précise) seront définies prochainement et au plus tard au courant de l'été.

Il demande aux conseillers de valider l'autorisation de mettre à disposition de la Communauté de Communes une partie de la cour de l'école pour l'implantation d'une petite crèche dont l'investissement et le fonctionnement seront assurés financièrement par la Communauté de Communes.

Mme Séverine Dettwiller dit que l'endroit de la cour où doit être implanté la crèche est le seul endroit végétalisé. Le maire répond qu'il y aura des subventions pour végétaliser ailleurs.

Mme Séverine Dettwiller demande si le macadam sera retiré. Le maire répond que oui.

Elle demande si, en raison de la venue dans un futur plus ou moins proche d'élèves de villages alentour, il n'y aurait pas eu besoin de cet emplacement pour construire par exemple de nouveaux WC ou une nouvelle salle de classe ? Le maire répond que non, car la natalité baisse et du coup les structures existantes suffiront.

M. Pascal Thomas pense qu'avec le lotissement à venir, il devrait y avoir plus d'enfants. Le maire répond que oui, mais l'école accueille actuellement 120 élèves pour une capacité de 200 ; il y a donc encore de la marge.

Mme Séverine Dettwiller demande s'il n'y a vraiment pas d'autre endroit où implanter cette nouvelle crèche et si celle opération est tellement urgente. Le maire répond que c'est urgent car il y a de moins en moins d'assistantes maternelles, donc toujours plus de demandes de places.

Mme Dominique Schmitt-Merx rappelle que la structure au sein du centre socioculturel n'est plus adaptée ; il n'y a par exemple pas de bureau de direction alors que c'est obligatoire.

M. Pascal Thomas souhaite connaître le coût qui sera à la charge de la Commune. Le maire répond que la Commune mettra à disposition le terrain, et c'est tout.

A Mme Séverine Dettwiller, le maire répond que le tout sera financé par la Communauté de Communes.

Mme Sylvie Pfeifer est d'avis que le projet doit se faire au centre du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise de mettre à disposition de la Communauté de Communes une partie de la cour de l'école pour l'implantation d'une petite crèche dont l'investissement et le fonctionnement seront assurés financièrement par la CCHLPP.

POINT 4

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF POUR LA PERIODE 2023-2027

Le maire informe que la Communauté de Communes va signer prochainement une nouvelle Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la période 2023-2027.

Cette convention lui permettra d'avoir des aides financières, ainsi qu'aux associations participantes. La Commune de Wingen-sur-Moder est concernée, vu que la MJC a un agrément Espace de Vie Sociale. Cette convention devra donc être co-signée par la CAF, la Communauté de Communes et la Commune de Wingen-sur-Moder.

Le maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette Convention Territoriale Globale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

* d'APPROUVER la Convention Territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales

* d'AUTORISER le maire à la signer.

POINT 5

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN

Le maire rappelle que la MJC proposait jusqu'à présent un accueil périscolaire d'1 heure avant la classe, de 7h20 à 8h20. Il était assuré par un agent de la Commune et un animateur de la MJC.

Depuis la dénonciation de la convention de mise à disposition de personnel le 12 avril dernier, ce ne sont que des animateurs qui assurent ce service.

Pour la prochaine rentrée scolaire, la MJC nous a informé ne plus avoir d'animateur qui puisse gérer l'accueil du matin. Soit ce service tombe à l'eau (et ça risque de poser des problèmes à certaines familles), soit il faut trouver une solution pour pouvoir continuer à le proposer.

Renseignement pris auprès d'autres communes qui ont des accueils périscolaire, le matin est géré par des agents de la Commune et le reste (midi et soir) par une structure autre (les AGF, ou chez nous la MJC).

Le maire informe avoir demandé aux deux Atsem si elles sont intéressées et prêtes à faire 1h de plus par jour pour s'occuper de l'accueil des enfants le matin et elles ont dit oui.

Donc afin de pouvoir continuer à proposer ce service d'accueil du matin, le maire propose de refaire une convention de mise à disposition de personnel à la MJC. La Commune mettra donc à disposition ses deux Atsem, les matins d'école, chacune pendant 1 heure (de 7h20 à 8h20). La MJC continuera de s'occuper des inscriptions au service et de sa facturation.

M. Pascal Thomas demande si les Atsem seront rémunérées. Le maire répond que oui.

Le maire précise que même lorsque le périscolaire rejoindra les nouveaux locaux au collège, l'accueil du matin restera dans l'enceinte de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

* d'APPROUVER la mise à disposition des deux Atsem pour l'accueil du matin

* d'AUTORISER le maire à signer la convention de mise à disposition à venir.

POINT 6

VENTE DE BOIS

Le maire informe que la parcelle de bois que la Commune a fait abattre devant le collège, à côté du gymnase, a rapporté 32,73 m³ de bois de chênes et 6,30 m³ de bois de sapins. Ce bois va pouvoir être revendu.

La société FRANTZ BOIS de HELLERING LES FENETRANGE est prête à racheter le bois de chênes et les Etablissements JUNG Albert de BERLING le bois de sapins.

Le maire informe qu'il faut maintenant fixer le prix et propose de facturer le lot de bois de chênes à 4714 €, soit le m³ à 144 € et le lot de bois de sapins à 409,50 €, soit le m³ à 65 €.

M. Sylvain Cunrath informe que le coût de la création du parking sera moindre ; au départ à 20 000 €, il ne sera plus que de 15 000 € après la vente du bois.

M. Sébastien Joan dit que les prix proposés sont corrects.

Mme Emma Banzet demande quelle entreprise va réaliser le parking. Le maire répond qu'il s'agit de la société Wending TP de Weislingen.

Mme Dominique Schmitt-Merx demande combien il y aura de places de parking.

Mme Séverine Dettwiller demande s'il y aura des places de parking depuis la rue de Zittersheim. Le maire répond que non car c'est une route départementale et qu'il faut respecter le fossé. Il précise que côté rue de Zittersheim, il y aura des haies et des tables et bancs pour un endroit de repos et de détente.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, à l'unanimité, décide de vendre :

- Les 32,73 m³ de bois de chêne à la société FRANTZ BOIS au prix de 4714 €
- Les 6,30 m³ de bois de sapins aux Etablissements JUNG Albert au prix de 409,50 €.

POINT 7

RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PERIODE 2024-2033

Le maire informe que les baux de chasse doivent être renouvelés, comme c'est le cas tous les 9 ans.

La nouvelle période sera la suivante : du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Il rappelle que différents documents ont été envoyés par mail.

Il informe qu'il y a lieu de décider comment se fera la consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse : soit c'est une consultation par écrit, soit c'est une réunion des propriétaires fonciers.

Il propose d'opter pour la 1^{ère} solution, à savoir consulter par écrit les propriétaires fonciers.

Mme Sylvie Pfeifer demande ce qu'est un produit de fermage. Le maire répond qu'il s'agit du revenu (ou loyer) d'un champ ou d'un terrain.

Mme Catherine François demande à quelle distance des habitations se fait la chasse. Le maire répond que c'est à minimum 100 mètres.

Mme Séverine Dettwiller souhaiterait que les chasses soient mieux signalées. M. Sébastien Joan informe que les chasses sont obligatoirement signalées sur une application.

Mme Séverine Dettwiller informe qu'un grumier a emprunté la petite rue du Schweinstich la veille. Le maire répond que cette rue leur est interdite, que si cela se reproduit, elle doit noter la plaque d'immatriculation de l'engin.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, à l'unanimité, décide de procéder à la consultation des propriétaires fonciers par écrit, par l'envoi d'un courrier.

POINT 8

MISE A JOUR DU PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

Le maire informe que le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour.

Il rappelle qu'il a été envoyé par mail pour lecture avant validation.

Mme Sylvie Pfeifer dit qu'elle n'a pas trouvé son nom dans le document.

M. Pascal Thomas remarque que les deux conseillers municipaux, infirmiers de profession, ne sont pas notés dans le document. Mme Christine Doerflinger répond qu'il n'a pas été noté les compétences des membres du conseil municipal, mais ceux des habitants.

Mme Catherine François demande si un exercice est prévu. Mme Christine Doerflinger répond que oui, qu'elle attend un retour de la sous-préfecture.

M. Christian Leininger demande quand il faut le renouveler. Mme Christine Doerflinger répond qu'il doit être mis à jour tous les cinq ans. Mme Dominique Schmitt-Merx rajoute que les mises à jour sont continues.

M. Pascal Thomas demande si l'ARS (Agence Régionale de Santé) a son mot à dire. Mme Christine Doerflinger répond que oui.

Mme Christine Doerflinger remercie Mmes Catherine François et Dominique Schmitt-Merx ainsi que M. Nicolas Barido pour leur aide au moment de la mise à jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde telle que présentée par Mme Christine Doerflinger, adjointe au maire.

POINT 9**REGLEMENTS INTERIEURS****A/ DU CENTRE SOCIOCULTUREL****B/ DE LA CUISINE DU GYMNASE**

Le maire rappelle que les projets de règlements intérieurs ont été envoyés par mail pour lecture avant validation.

Mme Séverine Dettwiller demande pourquoi une telle augmentation ; cela fait 15% de plus. M. Sylvain Cunrath répond que les prix n'ont jamais été revus.

Mme Séverine Dettwiller constate que le prix est le même, que l'on habite la commune ou pas. Mme Catherine François suggère de laisser l'ancien tarif pour les gens qui habitent Wingen et de fixer le nouveau tarif pour les gens de l'extérieur.

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 Abstentions : Mmes S. DETTWILLER, S. DURRENBERGER et M. P. THOMAS), décide de valider le règlement intérieur du Centre Socioculturel comme présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le règlement intérieur de la Cuisine du Gymnase comme présenté.

POINT 10**CONVENTIONS D'OCCUPATION****A/ DU CENTRE SOCIOCULTUREL****B/ DE LA CUISINE DU GYMNASE****C/ DU CLUB HOUSE DU CLUB DE FOOTBALL**

Le maire rappelle que les projets de conventions d'occupation ont été envoyés par mail pour lecture avant validation.

Mme Sylvie Pfeifer demande qui regardera si le préau au club de football est occupé.

Elle trouve que le supplément de 50 € pour la location du préau en plus du club house est élevé. M. Pascal Thomas est du même avis.

Le maire propose de fixer un prix pour la location du préau aux associations locales. Il propose un forfait de 20 €. Cette décision est rajoutée à la convention.

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 Abstentions : Mmes S. DETTWILLER, S. DURRENBERGER et M. P. THOMAS), décide de valider la convention d'occupation du Centre Socioculturel comme présentée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la convention d'occupation de la Cuisine du Gymnase comme présentée.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 Abstention : Mme S. DETTWILLER), décide de valider la convention d'occupation du Club House du club de football comme présentée.

POINT 11**MISE EN PLACE ET DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX**

Le maire expose au conseil municipal le rapport suivant.

À la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2016, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus (article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales).

Un décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif pour le 1er juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Il est proposé à l'organe délibérant de retenir le collège des référents déontologues mis en œuvre par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour le référent déontologue des agents.

Ce collège est mutualisé avec les Centres de gestion du Territoire de Belfort (90) et du Haut-Rhin (68) et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats administratifs et judiciaires.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- La prévention de tout conflit d'intérêts.
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Un arrêté du 6 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée. Ces tarifs sont englobés dans les frais de gestion de service fixés par le Centre de gestion selon les modalités suivantes, en application de sa délibération du 15 mars 2023 :

	Collectivité affiliée	Collectivité non affiliée
Coût / jour	800 euros	1000 euros
Coût / 1 demi-journée	400 euros	500 euros
Coût horaire	125 euros	150 euros

Mme Sylvie Pfeifer trouve les prix élevés. M. Sylvain Cunrath répond que s'il n'y a pas de besoin, ça ne coûtera rien, mais si besoin il y a, le prix sera celui d'une collectivité affiliée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de désigner le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement.
- approuve les tarifs de saisine du référent déontologue des élus
- d'adopter la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

POINT 12

PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE

Le maire informe qu'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) portant sur les incivilités et les infractions commises par le biais d'engins motorisés à 2 roues a été créé sur le territoire de la CCHLPP et sur la commune de Niedermodern.

Le but du GLTD est de renforcer l'action publique dans le traitement des infractions liées à la circulation dangereuse et hors zone réglementée des moto-cross.

Les priorités du GLTD sont :

- La prévention et la lutte contre les nuisances, incivilités et infractions commises par les utilisateurs d'engins motorisés à 2 roues
- La préservation de l'environnement et des espaces protégés du ressort
- La protection et le respect des institutions (personnes dépositaires de l'autorité publique et personnes chargées d'une mission de service public).

Le GLTD est composé :

- De la procureure de la République
- Des maires de la communauté de communes de Hanau La Petite-Pierre et de Niedermodern
- Du commandant de compagnie de Saverne, du lieutenant commandant de compagnie de Bouxwiller et de La Petite-Pierre
- Des représentants des polices municipales des communes concernées
- D'un représentant de l'Office Français de la Biodiversité
- D'un représentant de l'EDSR 67 (Escadron Départemental de Sécurité Routière).

Le rappel à l'ordre s'inscrit dans les premières actions de prévention de la délinquance, permettant ainsi de lutter contre la réitération des faits.

Il rappelle que le projet de protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre a été envoyé par mail pour lecture avant validation.

Il demande l'autorisation de signer le protocole.

M. Pascal Thomas demande si cette procédure a été demandée par la Commune. Le maire répond que non, que c'est à la demande de la Procureure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre, comme annexé.

POINT 13**COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 17 rue du Petit Passage
 - Maison 3 rue des Tisserands
 - Terrain rue Principale / rue du Petit Passage
 - Maison 5A rue de la Gare
 - Maison 10 rue des Genêts
 - Maison 38 rue du Rocher

- Mme Christine Doerflinger, en charge des affaires scolaires, informe avoir signé et autorisé 3 dérogations scolaires :
 - l'enfant habite Wimmenau et les grands-parents vivent à Rosteig
 - l'enfant habite Hinsbourg et la maman travaille à Wingen à la MAM
 - l'enfant habite Hinsbourg et la nounou habite Wingen.

POINT 14**DIVERS**

- Le maire rappelle que les festivités du 14 juillet auront lieu dans la commune le 22 juillet. Comme l'an passé, les conseillers municipaux sont invités à aider lors de la manifestation organisée par les pompiers. Les volontaires sont : Mmes Simone Hunsinger, Florence Leininger, Dominique Schmitt-Merx et MM. Christian Dorschner, Sylvain Cunrath et Sébastien Joan.

- Le maire informe d'une résidence d'architectes qui va opérer sur le territoire de la commune prochainement. Ils vont travailler sur les maisons sis 1 rue du Rocher et 8 rue du Hochberg.

- Le maire informe que Mme Amélie Oudin va être embauchée en CDD pour du ménage et le travail de conciergerie au centre socioculturel ; c'est aussi elle qui succédera à Mme Christiane Schmitt au camping à partir de l'année 2024.



- Le maire informe que dans le cadre de la construction du Pôle Associatif et Médical, la subvention de l'Etat espérée était de 20 % du prix HT du projet ; la notification nous informe que le montant qui nous sera versé sera de 50 000 € (10x moins qu'attendu).
Mme Catherine François demande si, du coup, on peut augmenter les impôts. Le maire répond que non, le vote des taux des taxes ayant déjà eu lieu pour 2023.
Mme Séverine Dettwiller demande si le projet va être arrêté. Le maire répond que non, mais ce sont d'autres projets qui ne verront pas le jour (comme par exemple l'isolation du toit du gymnase ou le puis au terrain de football).

- Dans le dossier du désenclavement du quartier Laliq, le maire rappelle les différents scénarios qui ont déjà été étudiés et qui ne se feront pas. Il informe de la possibilité de créer un 2^{ème} tunnel à côté de l'existant, sauf que cela ne désengorgera pas la rue des Orfèvres, mais ça va peut-être accélérer l'enlèvement de la friche Munsch-Gulden.
M. Sylvain Cunrath informe du 5^{ème} scénario proposé, à savoir emprunter le petit parking à côté du restaurant Au Wingenerhof, aller vers la station d'épuration, remonter vers la rue des

Orfèvres et passer sur le terrain de M. et Mme Rinié Thierry.

- M. Pascal Thomas revient sur le point du conseil municipal précédent, à savoir la vente du Wingenerhof. Il dit que le compte-rendu est bien fait, mais l'article paru dans les DNA a été rédigé sans que le journaliste ait été présent au moment de ce point et qu'il n'a pas été contacté pour avoir un entretien.
Mme Dominique Schmitt-Merx informe M. Pascal Thomas qu'il a un droit de réponse.
M. Pascal Thomas rajoute que la rumeur comme quoi il va démissionner de son poste de conseiller municipal est fausse.
- M. Sébastien Joan s'étonne de l'augmentation des frais de cantine de la MJC ; les prix ont flambé de 30% sans aucune explication.
Mme Séverine Dettwiller s'interroge aussi puisque la cantine et les animateurs sont restés les mêmes.
Le maire dit que les nouveaux prix pratiqués sont encore beaucoup moins élevés que partout ailleurs.
- Mme Catherine François demande s'il y aura des consignes de sécurité pour les propriétaires de forêts en raison de la sécheresse. M. Sébastien Joan répond que oui, l'arrêté préfectoral est à venir.
- Mme Séverine Dettwiller demande quand le nouveau lotissement verra le jour. Le maire répond que ce sera en 2024 ; il y a aura d'abord 13 mois de travaux. Il informe qu'il sera composé de 2 collectifs de 34 logements et de 24 maisons.
- Mme Séverine Dettwiller demande si la candidature de la Commune pour la brigade de gendarmerie mobile a été retenue. Le maire dit ne pas encore avoir eu de réponse.
Mme Séverine Dettwiller demande si le projet de logements sera abandonné en cas de réponse négative. Le maire dit que non ; à ce moment là, les logements seront loués à des particuliers.
- M. Pascal Thomas demande s'il y a du nouveau pour les coussins berlinois. Le maire répond que **non**.
- Le maire informe que les travaux de voirie et d'assainissement dans la rue des Tisserands devraient débuter en octobre. L'enrobé est prévu pour la fin du printemps 2024.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h44.

<p>Le Maire, Christian DORSCHNER</p> 	<p>La secrétaire de séance, Magdolna BRUNNER</p> 
--	---